

Décision du Président

Service TRANSPORTS MOBILITES

Objet Cession de 2 véhicules de transport et commun à la société CONNEX N° 6889 à Nancy

Conformément à la délibération n°6 du 20 mars 2009, prise par le Conseil de la Communauté urbaine du Grand Nancy, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy,

Après proposition de l'exploitant du réseau urbain, CONNEX Nancy, de réformer des véhicules articulés dans le cadre du renouvellement de bus du programme 2009,

Après consultation auprès de différents garages ou sociétés susceptibles d'être intéressés par la reprise de ces véhicules,

Considérant la proposition de la société Connex Nancy d'acquérir deux véhicules pour les affecter de manière continue à son centre de formation à la conduite de Nancy,

Considérant l'estimation des biens par le Cabinet d'expertise SOGETEC-VIVIER de Vandoeuvre-lès-Nancy.

Le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy

DECIDE

- de céder, en l'état, à la société CONNEX Nancy, située 59 rue Marcel Brot à NANCY (54000) les véhicules suivants pour un montant HT de 4 000 €, soit un TTC de 4 784 € :

Marque	Type	N° de parc	Immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
RENAULT	PS09B1	162	3434 WT 54	06/07/1994
RENAULT	PS09B1	163	3535 WT 54	06/07/1994

Ces véhicules ont été acquis en 1994, au prix unitaire de 241 970,71 € TTC.

La sortie de l'inventaire et de l'état de l'actif liés à la cession des 2 véhicules sera régularisée ultérieurement.

Les opérations comptables correspondantes seront imputées sur l'exercice en cours à la sous-fonction 815-1, article 775, intitulé "Produits des cessions d'immobilisations" programme 80 service 720.

Décision président 11/02/2010

Envoi Préfecture 24/02/2010

Retour Préfecture 25/02/2010

Publication 02/03/2010

Envoi Service 02/03/2010

Exécutoire 25/02/2010

Annexes